

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE**

L'an deux mille vingt , le dix sept septembre à 18h30,

Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, se sont réunis en la salle du Quattro de Gap, sous la Présidence de M. Roger DIDIER, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

| | |
|-------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|
| NOMBRE DE CONSEILLERS | En exercice : 59 Présents à la séance : 54 |
| DATE DE LA CONVOCATION | 10/09/2020 |
| DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION | 24/09/2020 |

OBJET :**Fixation de l'Attribution de Compensation aux communes membres****Étaient présents :**

Mme Nicole MAGALLON , M. Jean-Baptiste AILLAUD , M. Patrick ALLEC , M. Serge AYACHE , M. Christian CADO , M. Rémi COSTORIER , M. Rémy ODDOU , M. Michel GAY-PARA , M. Roger GRIMAUD , Mme Carole LAMBOGLIA , Mme Mélodie GAILLARD , M. Denis DUGELAY , Mme Monique PARA-AUBERT , M. Jean-Michel ARNAUD , M. Daniel BOREL , Mme Marie-Christine LAZARO , M. Christian PAPUT , Mme Annie LEDIEU , M. Benjamin CORTESE , Mme Claudie JOUBERT , Mme Laurence ALLIX , M. Frédéric LOUCHE , M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET , Mme Paskale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , Mme Solène FOREST , M. Daniel GALLAND , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSEYRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Charlotte KUENTZ , M. Christophe PIERREL , Mme Isabelle DAVID , M. Thierry RESLINGER , Mme Pimprenelle BUTZBACH , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Gérald CHENAVER , M. Hervé COMBE , M. Christian HUBAUD , M. Guy BONNARDEL

Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

M. Bernard LONG procuration à M. Roger GRIMAUD, M. Thierry PLETAN procuration à M. Serge AYACHE, Mme Sylvie LABBÉ procuration à Mme Marie-Christine LAZARO, M. Cédryc AUGUSTE procuration à M. Richard GAZIGUIAN

Absent(s) :

M. Claude NEBON

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Françoise BERNERD , ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Conformément au IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, le Conseil Communautaire a institué la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Celle-ci doit se réunir à chaque transfert ou restitution de compétence entre l'EPCI et ses communes membres.

La loi de Finances rectificatives n° 2020-935 du 30 juillet 2020 en son article 52 précise que :

" Par dérogation au IV de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, le délai prévu pour la transmission du rapport évaluant le coût net des charges transférées en 2020 est prolongé de douze mois. "

Ainsi, compte tenu de la crise sanitaire sans précédent qu'a connu notre pays qui a rendu le travail d'évaluation des charges transférées à notre EPCI très difficile, il vous est proposé de maintenir en 2020 les Attributions de Compensation 2019, détaillées ci-dessous:

| | |
|--------------------|-----------------------|
| Barillonnette | -11 477, 26 € |
| Châteauvieux | + 101 154,95 € |
| Claret | + 106 819,70 € |
| Curbans | + 446 623,82 € |
| Esparron | - 5 363,96 € |
| Fouillouse | - 18,59 € |
| Gap | + 6 040 979,03 € |
| Jarjayes | + 53 209,71 € |
| La Freissinouse | + 16 270, 90 € |
| La Saulce | + 348 035,51 € |
| Lardier et Valença | + 92 730,11 € |
| Lettret | + 35 423,18 € |
| Neffes | + 54 660,00 € |
| Pelleautier | + 14 834,24 € |
| Sigoyer | + 15 366,33 € |
| Tallard | + 340 585,48 € |
| Vitrolles | + 113 800, 21 € |
| Total | 7 763 633,36 € |

Les Attributions de Compensation 2020 feront éventuellement l'objet d'une correction une fois les travaux de la CLECT finalisés en 2021.

Décision:

Sur avis favorable de la commission Développement Economique, Finances et Ressources Humaines du 8 septembre 2020, je vous propose:

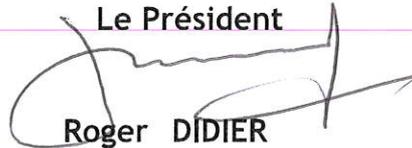
- Article 1 : de maintenir les Attributions de Compensation 2020 aux montants fixés en 2019

- Article 2 : de procéder éventuellement à une correction de ces attributions en 2021.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 58

Le Président



Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 28 SEP. 2020
Affiché ou publié le : 28 SEP. 2020